

ANNEXE A

Définir les régions et les zones urbaines fonctionnelles

Grilles territoriales

Dans toute analyse économique au niveau infranational, le choix de l'unité territoriale est primordial. Afin de s'attaquer à ce problème, l'OCDE a établi une classification des régions dans chaque pays membre en fonction de deux niveaux territoriaux (tableau A.1). Le niveau supérieur (niveau territorial 2 [TL2]) comprend 363 grandes régions, et le niveau inférieur (niveau territorial 3 [TL3]) compte 1 802 régions plus petites. Toutes les unités territoriales sont définies à l'intérieur des frontières nationales, et chaque région TL3 est située à l'intérieur d'une région TL2. Le plus souvent, les régions TL3 correspondent à des unités administratives, sauf en Allemagne, en Australie, au Canada et aux États-Unis.

Cette classification – qui, pour les pays européens, recoupe largement celle d'Eurostat – permet une meilleure comparabilité entre régions de même niveau territorial. De fait, ces deux niveaux, officiellement établis et relativement stables dans tous les pays membres, sont utilisés par beaucoup d'entre eux comme cadre pour la mise en œuvre des politiques régionales. Les statistiques publiées dans le *Panorama des régions* 2013 reflètent la dernière version de la nomenclature NUTS (NUTS 2010). Toutefois, au moment de la publication, toutes les données n'ayant pas été adaptées à cette nouvelle nomenclature, le Secrétariat a dans ce cas fait des estimations des valeurs manquantes à l'aide de séries chronologiques. L'application de la nouvelle nomenclature a un impact sur les deux niveaux, TL2 et TL3, pour la Finlande, l'Italie et le Royaume-Uni. La modification des régions au niveau NUTS 3 pour l'Allemagne et les Pays-Bas ne modifie pas les contours des régions TL3.

Faute de données suffisantes, les indicateurs du marché du travail au Canada sont présentés pour des groupes de régions de niveau territorial 3. Ces groupes ne faisant pas partie des grilles territoriales officielles de l'OCDE, pour plus de simplicité, on les désignera ici par « grilles non officielles (GNO) » et on les comparera avec les régions TL3 des autres pays (tableau A.1).

L'OCDE a commencé à étendre la classification régionale aux nouveaux pays membres et à certaines économies émergentes. Plus précisément, on a délimité les régions TL2 et recueilli des statistiques au Chili, en Estonie, en Israël et en Slovaquie (nouveaux membres de l'OCDE) ainsi qu'au Brésil, en Colombie, en Fédération de Russie, en Inde, en Chine et en Afrique du Sud. Le découpage territorial au niveau TL3 n'est actuellement disponible que pour le Chili, l'Estonie et la Slovaquie (tableau A.2).

La distribution régionale de la population est assez variée d'un pays à l'autre et au sein de chaque pays, comme le montre le tableau A.3.

Typologie régionale

Autre problème important dans l'analyse des économies : la spécificité « géographique » de chaque unité. Ainsi, au Royaume-Uni, on pourrait contester la pertinence d'une comparaison entre la région fortement urbanisée de Londres et la région rurale des îles Shetland, même si l'une et l'autre se situent au même niveau territorial. Pour tenir compte de ces différences, l'OCDE a établi une typologie régionale qui, au niveau TL3, distingue les régions essentiellement urbaines (EU), essentiellement rurales (ER) et intermédiaires (IN). Cette typologie, fondée sur la répartition de l'habitat mesurée au pourcentage de la population régionale qui vit dans les collectivités rurales, permet de comparer utilement les régions relevant d'une même catégorie (tableau A.4 et graphiques A.1 à A.4). La typologie régionale de l'OCDE repose sur trois critères. Le premier définit les collectivités rurales par la densité de leur population. Est considérée comme rurale toute collectivité dont la densité démographique est inférieure à 150 habitants au kilomètre carré (500 habitants au Japon et en Corée pour tenir compte du fait que la densité de population au niveau national dépasse 300 habitants au kilomètre carré). Le deuxième critère classe les régions en fonction du pourcentage de population qui vit dans une collectivité rurale. Ainsi, une région TL3 peut être :

- essentiellement rurale (ER) si plus de 50 % de sa population vit dans une collectivité rurale ;
- essentiellement urbaine (EU) si moins de 15 % de sa population vit dans une collectivité rurale ;
- intermédiaire (IN) si la part de sa population qui vit dans une collectivité rurale est comprise entre 15 % et 50 %.

Le troisième critère se fonde sur la taille des centres urbains :

- une région qui serait considérée comme rurale selon la règle générale est classée dans la catégorie intermédiaire si elle comprend un centre urbain de plus de 200 000 habitants (500 000 pour le Japon) représentant au moins 25 % de la population régionale ;
- une région qui serait considérée comme intermédiaire selon la règle générale est classée dans la catégorie essentiellement urbaine si elle comprend un centre urbain de plus de 500 000 habitants (1 000 000 pour le Japon) représentant au moins 25 % de la population régionale.

La typologie régionale n'est appliquée qu'au niveau territorial inférieur (TL3). Les régions TL2 sont trop étendues pour que l'on puisse les classer comme essentiellement urbaines, intermédiaires ou essentiellement rurales. Aux fins de l'analyse, on a cependant calculé le pourcentage de la population entrant dans les catégories EU, IN et ER au niveau TL3 en additionnant les résultats obtenus selon la typologie régionale appliquée au niveau TL2. Par exemple, en France, la population de la région Rhône Alpes (niveau TL2) se répartit ainsi : 23 % dans des régions TL3 classées EU, 68 % dans des régions TL3 classées IN et 9 % dans des régions TL3 classées ER.

Typologie régionale affinée

L'OCDE a adopté une typologie régionale affinée qui introduit une nouvelle distinction parmi les régions rurales selon qu'elles sont proches ou éloignées d'un grand centre urbain. Il en résulte une classification en quatre types de régions TL3 : les régions essentiellement urbaines (EU), intermédiaires (IN), essentiellement rurales proches d'une ville (ERP) et essentiellement rurales éloignées (ERE) (graphique A.1). La distance au centre urbain est mesurée par le temps que met une certaine partie de la population régionale

pour atteindre en voiture un grand centre urbain (comptant au moins 50 000 habitants). La classification selon la typologie affinée des régions TL3 apparaît en Europe, au Japon et en Amérique du Nord dans les graphiques A.2, A.3 et A.4.

Faute d'informations sur le réseau routier et les aires de desserte, la typologie affinée n'a pas encore été appliquée à l'Australie, au Chili et à la Corée.

Zones urbaines fonctionnelles de l'OCDE

L'OCDE, en collaboration avec l'Union européenne (Eurostat et la Direction générale chargée de la politique régionale à la Commission européenne), a élaboré une définition harmonisée des zones urbaines considérées en tant qu'unités économiques fonctionnelles. Il s'agit de municipalités très densément peuplées (centres urbains) auxquelles s'ajoutent les municipalités adjacentes qui présentent une intégration économique forte, mesurée par l'importance des trajets domicile-travail avec le centre urbain. Cette définition résout les problèmes de comparabilité à l'échelle internationale liés aux frontières administratives. Elle est appliquée à 29 pays de l'OCDE (à l'exception de l'Australie, de l'Islande, d'Israël, de la Nouvelle-Zélande et de la Turquie) et fait apparaître 1 179 zones urbaines de tailles différentes, avec des populations s'échelonnant entre 50 000 habitants dans la région de Calera (Chili) et plus de 34 millions d'habitants dans celle de Tokyo (Japon) (tableau A.5).

La méthode comprend trois étapes principales (graphique A.5). La première consiste à recenser les centres urbains : des données relatives à la population utilisant les grilles territoriales sont utilisées pour définir les zones urbanisées, ou « pôles urbains densément peuplés » sur le territoire national, sans tenir compte des limites administratives des pays. Un centre urbain se compose d'un ensemble de grilles territoriales contiguës de 1 km² où vivent au moins 1 500 habitants/km²*. Un seuil inférieur (1 000 hab./km²) est appliqué au Canada et aux États-Unis, où plusieurs zones métropolitaines se développent de manière moins compacte. Les pôles restreints (moins de 50 000 habitants en Europe, aux États-Unis, au Chili et au Canada, 100 000 habitants au Japon, en Corée et au Mexique) ne sont pas pris en compte. Une municipalité est considérée comme faisant partie d'un centre urbain si au moins 50 % de ses habitants vivent dans les limites du pôle urbain.

La deuxième étape consiste à faire le lien entre les centres urbains non contigus qui appartiennent à la même zone urbaine fonctionnelle : deux centres urbains sont considérés comme appartenant à la même zone urbaine (polycentrique) si plus de 15 % des habitants de l'un des deux centres urbains travaillent dans l'autre.

La dernière étape consiste à délimiter la zone d'influence de la zone urbaine fonctionnelle. Toute municipalité dont au moins 15 % des habitants salariés travaillent dans un centre urbain est considérée comme faisant partie de la zone urbaine fonctionnelle. Les municipalités implantées à côté d'une seule zone urbaine fonctionnelle sont incluses et les municipalités non contiguës sont exclues.

Les zones urbaines fonctionnelles de plus de 500 000 habitants sont définies comme des **zones métropolitaines**. Les données du chapitre 1 portent sur les 275 zones métropolitaines recensées au sein des 29 pays de l'OCDE.

* En cas de lacune dans les données relatives aux pôles densément peuplés, on applique itérativement la règle de la majorité : si au moins cinq des huit mailles qui entourent une maille appartiennent au même pôle densément peuplé, la maille en question est rattachée au pôle. On répète ensuite l'opération jusqu'à ce qu'aucune maille ne soit plus ajoutée.

Tableau A.1. **Découpage territorial des pays membres de l'OCDE**

Région	Niveau territorial 2 (TL2)	Grille non officielle (GNO)	Niveau territorial 3 (TL3)
Allemagne	Länder (16)	-	Régions d'aménagement du territoire (96)
Australie	États/territoires (8)	-	Divisions statistiques (60)
Autriche	Bundesländer (9)	-	Gruppen von Politischen Bezirken (35)
Belgique	Régions (3)	-	Provinces (11)
Canada	Provinces et territoires (13)	EPA, régions économiques (71)	Divisions de recensement (288)
Chili	Régions (15)	-	Provinces (54)
Corée	Régions (7)	-	Ville spéciale, villes métropolitaines et provinces (16)
Danemark	Regioner (5)	-	Landsdeler (11)
Espagne	Communautés autonomes (19)	-	Provinces (59)
Estonie	Région (1)	-	Groupes de maakond (5)
États-Unis	États (51)	-	Zones économiques (179)
Finlande	Suuralueet (5)	-	Maakunnat (19)
France	Régions (22)	-	Départements (96)
Grèce	Groupes de régions de développement (4)	-	Régions de développement (13)
Hongrie	Régions statistiques (7)	-	Comtés + Budapest (20)
Irlande	Groupes de régions (2)	-	Régions (8)
Islande	Régions (2)	-	Landsvaedi (8)
Israël	6 districts	-	-
Italie	Régions (21)	-	Provinces (110)
Japon	Groupes de préfectures (10)	-	Préfectures (47)
Luxembourg	État (1)	-	État (1)
Mexique	Estados (32)	-	Groupes de municipalités (209)
Norvège	Landsdeler (7)	-	Fylker (19)
Nouvelle-Zélande	Groupes de conseils régionaux (2)	-	Conseils régionaux (14)
Pays-Bas	Landsdelen (4)	-	Provinces (12)
Pologne	Vojewodztwa (16)	-	Podregiony (66)
Portugal	Comissões de coordenação e desenvolvimento regional + regiões autónomas (7)	-	Groupes de municipalités (30)
République slovaque	Zoskupenia krajov (4)	-	Kraj (8)
République tchèque	Oblasti (8)	-	Kraje (14)
Royaume-Uni	Régions (GOR) + Écosse, pays de Galles et Irlande du Nord (12)	-	Comtés, groupes de localités (unitary authorities), zones écossaises LEC, groupes de districts (139)
Slovénie	Kohezijske regije (2)	-	Statisti ne regije (12)
Suède	Riksomraden (8)	-	Län (21)
Suisse	Grandes régions (7)	-	Cantons (26)
Turquie	Régions (26)	-	Provinces (81)

Tableau A.2. **Découpage territorial de certaines économies émergentes**

Région	Niveau territorial 2 (TL2)	Niveau territorial 3 (TL3)
Afrique du Sud	Provinces (9)	
Brésil	États + district fédéral (27)	
Chine	31 provinces, régions autonomes et municipalités relevant du gouvernement central ; région administrative spéciale de Hong-Kong (Chine), région administrative spéciale de Macao et Taipei chinois (33)	
Colombie	Départements (32) et District de la capitale	
Fédération de Russie	Oblast ou okrug (83)	
Inde	États et territoires de l'Union (35)	

Tableau A.3. Valeurs minimale et maximale des populations régionales et des densités de population, par pays

		Valeur régionale maximale		Valeur régionale minimale		Nombre de régions TL2	Valeur régionale maximale		Valeur régionale minimale		
		Nombre d'habitants	Densité de population	Nombre d'habitants	Densité de population		Nombre d'habitants	Densité de population	Nombre d'habitants	Densité de population	
DEU	Allemagne	96	3 501 872	3 944.9	208 620	44.2	16	17 841 956	3 944.9	661 301	70.5
AUS	Australie	60	4 605 913	659.6	448	0.0	8	7 290 345	159.5	234 836	0.2
AUT	Autriche	35	1 731 236	4 377.3	20 832	20.6	9	1 731 236	4 377.3	286 215	57.1
BEL	Belgique	11	1 791 024	7 201.5	276 154	62.2	3	6 372 575	7 201.5	1 159 448	212.0
CAN	Canada	288	2 791 140	4 429.0	1 123	0.01	13	13 505 900	25.8	33 697	0.02
CHL	Chili	54	5 084 038	2 504.1	2 444	0.1	15	7 007 620	454.9	106 885	1.0
KOR	Corée	16	11 936 855	16 475.4	558 702	90.7	7	24 706 024	2 110.7	558 702	90.7
DNK	Danemark	11	839 710	4 216.2	41 406	59.6	5	1 714 589	673.4	579 996	73.7
ESP	Espagne	59	6 387 824	5 701.7	10 560	9.0	19	8 286 382	5 701.7	76 403	26.0
EST	Estonie	5	529 898	122.3	139 214	14.4	1	1 339 662	30.8	1 339 662	30.8
USA	États-Unis	179	23 438 892	608.0	81 140	0.5	51	38 041 430	3 976.9	576 412	0.5
FIN	Finlande	19	1 549 058	170.3	28 354	2.0	5	1 549 058	170.3	28 354	6.4
FRA	France	96	2 584 126	21 521.0	78 535	15.2	22	11 914 812	991.9	316 578	36.5
GRC	Grèce	13	4 109 074	1 079.6	198 978	31.5	4	4 109 074	1 079.6	1 126 201	46.3
HUN	Hongrie	20	1 740 041	3 313.7	198 933	52.3	7	2 985 089	431.6	933 873	65.9
IRL	Irlande	8	1 262 568	1 376.8	286 168	32.2	2	3 346 268	92.2	1 236 501	38.5
ISL	Islande	8	203 594	195.3	6 955	0.5	2	203 594	195.3	115 981	1.1
ISR	Israël	-	-	-	-	-	6	1 894 400	7 529.1	926 700	79.1
ITA	Italie	110	4 233 933	2 649.2	57 989	31.4	21	9 992 548	438.3	128 672	39.7
JPN	Japon	47	13 230 000	6 908.6	582 000	65.4	10	35 704 000	2 723.0	3 932 000	65.4
LUX	Luxembourg	1	524 853	203.0	524 853	203.0	1	524 853	203.0	524 853	203.0
MEX	Mexique	209	8 360 233	7 525.0	9 167	0.8	32	15 175 862	5 964.3	637 026	8.6
NOR	Norvège	19	613 285	1 436.3	73 787	1.6	7	1 169 539	231.7	379 938	4.4
NZL	Nouvelle-Zélande	14	1 507 600	336.9	32 900	1.4	2	3 394 000	29.8	1 038 500	6.9
NLD	Pays-Bas	12	3 552 407	1 262.1	381 407	185.8	4	7 880 753	910.2	1 718 896	206.7
POL	Pologne	66	1 708 491	3 304.6	278 627	44.7	16	5 285 604	375.1	1 013 950	59.5
PRT	Portugal	30	2 044 636	1 577.2	40 308	14.7	7	3 679 416	940.7	247 066	23.9
SVK	République slovaque	8	815 806	295.5	555 509	69.8	4	1 839 259	295.5	606 537	83.0
CZE	République tchèque	14	1 279 345	2 558.0	303 165	66.1	8	1 678 250	2 558.0	1 131 191	70.8
GBR	Royaume-Uni	139	2 082 098	10 353.5	20 212	7.1	12	8 665 938	5 175.4	1 814 842	67.6
SVN	Slovénie	12	536 484	210.7	43 926	36.5	2	1 084 296	121.0	971 200	89.5
SWE	Suède	21	2 091 473	320.8	57 308	2.5	8	2 091 473	320.8	368 454	3.3
CHE	Suisse	26	1 392 396	5 033.9	15 743	27.2	7	1 770 429	838.3	336 943	98.5
TUR	Turquie	81	13 624 240	2 622.0	76 724	11.4	26	13 624 240	2 622.0	739 997	26.4


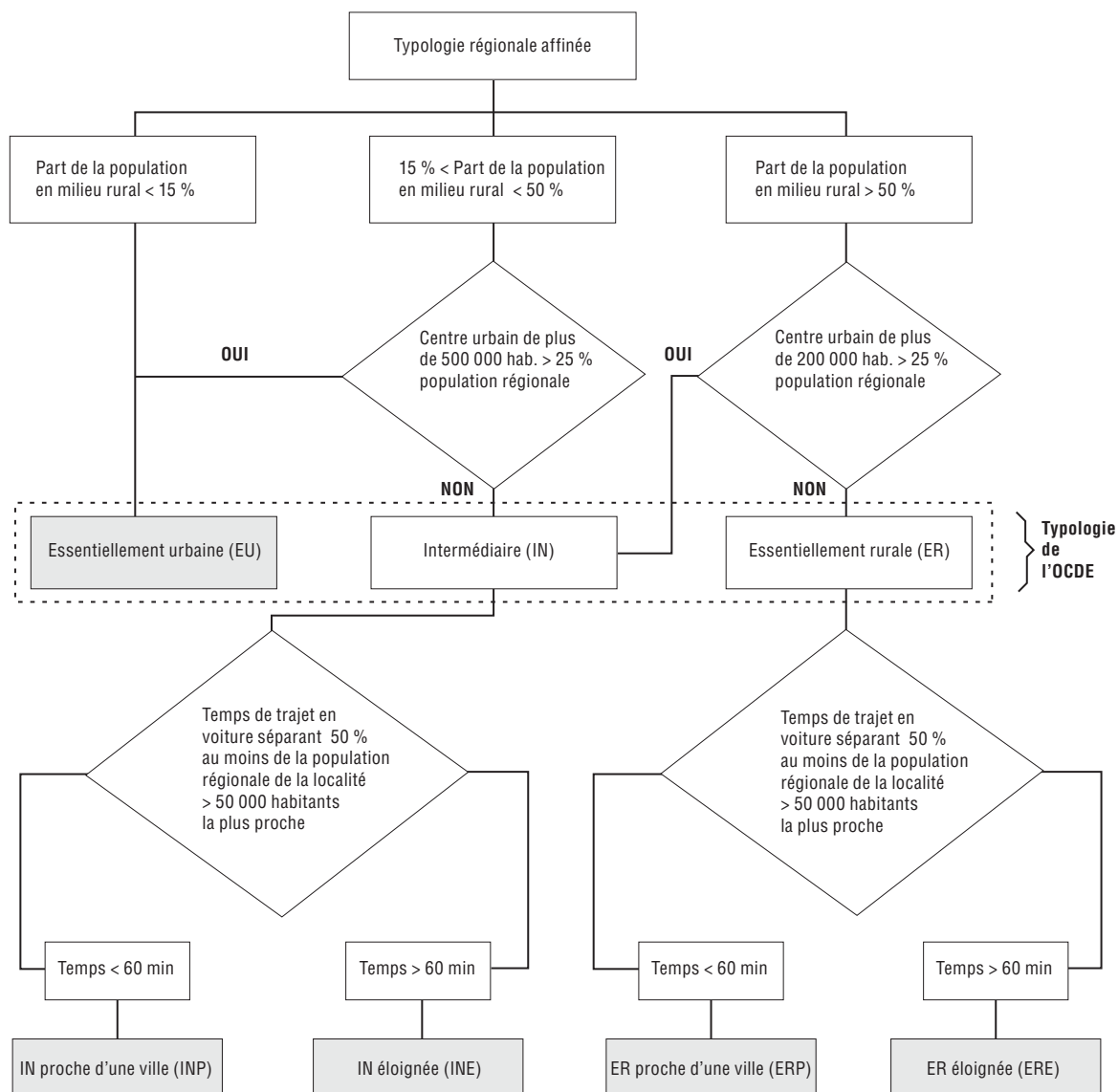
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963730>

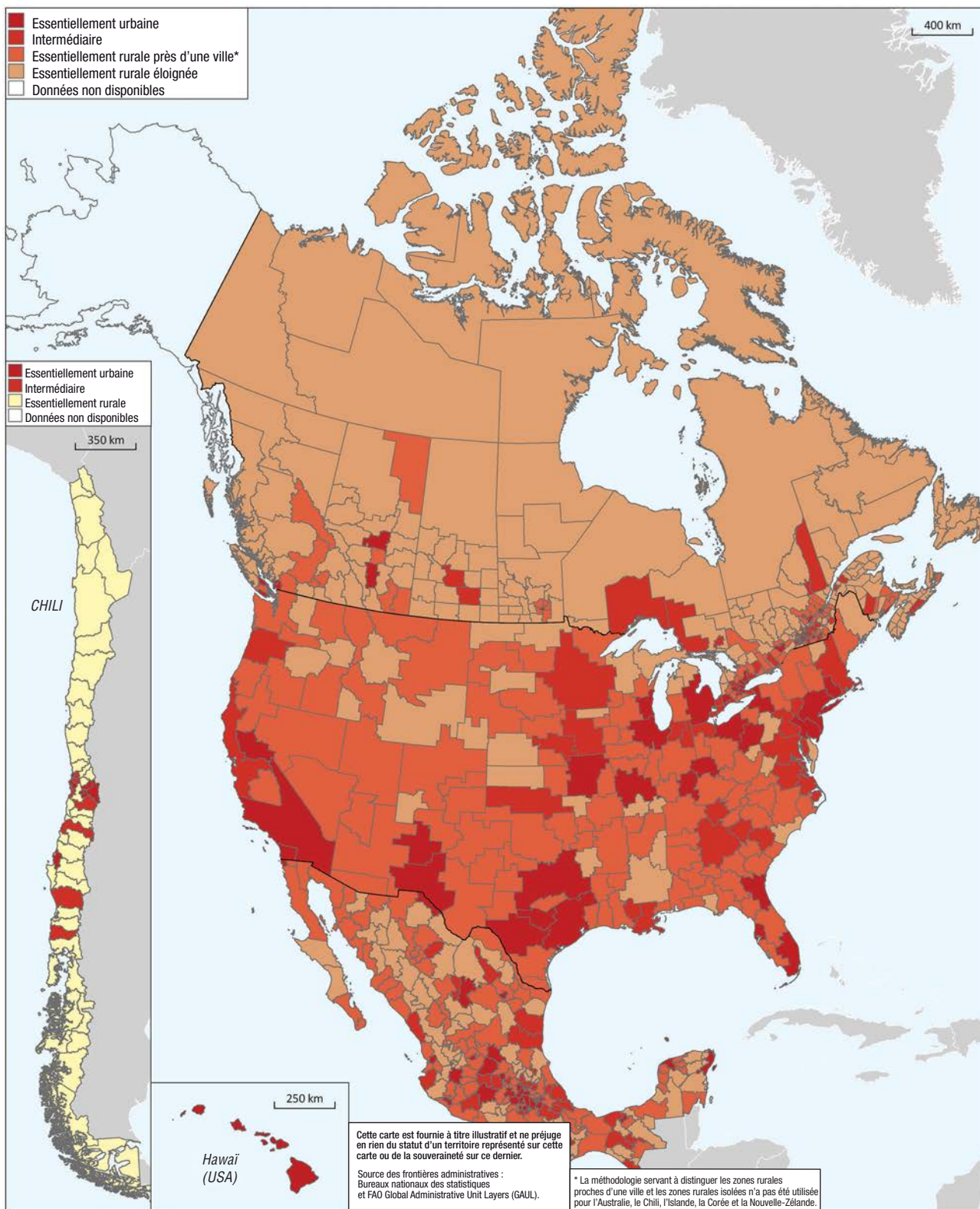
Tableau A.4. Pourcentage de la population vivant dans des régions TL3 essentiellement rurales (ER), intermédiaires (IN) et essentiellement urbaines (EU) et nombre de régions correspondantes pour chaque pays

	Pourcentage de la population (2012)			Nombre de régions (TL3)		
	IN (%)	ER (%)	EU (%)	IN	ER	EU
Allemagne	17.5	25.4	57.1	31	30	35
Australie	21.3	21.0	57.7	41	13	6
Australie (GNO)	-	-	-	6	7	17
Autriche	45.1	31.0	23.9	25	8	2
Belgique	2.5	14.2	83.3	1	2	8
Canada	27.6	16.0	56.4	223	35	30
Chili	36.4	14.5	49.1	41	7	6
Corée	17.2	13.2	69.6	5	3	8
Danemark	42.0	28.0	30.0	5	3	3
Espagne	13.4	38.5	48.1	22	25	12
Estonie	10.4	77.2	12.4	1	3	1
États-Unis	37.7	20.3	42.1	132	21	26
Finlande	59.3	12.0	28.7	16	2	1
France	17.0	48.3	34.7	36	46	14
Grèce	39.8	23.8	36.4	10	2	1
Hongrie	40.1	42.4	17.5	11	8	1
Irlande	72.4	0.0	27.6	7		1
Islande	36.2	63.8	0.0	7	1	
Italie	9.1	38.1	52.8	23	52	35
Japon	12.1	31.5	56.3	13	22	12
Luxembourg	100.0				1	
Mexique	38.0	15.7	46.3	145	30	34
Norvège	47.1	40.6	12.3	13	5	1
Nouvelle-Zélande	0.0	54.9	45.1	0	12	2
Pays-Bas	0.0	14.9	85.1	0	5	7
Pologne	46.7	31.2	22.1	34	20	12
Portugal	20.3	26.9	52.8	15	8	7
République slovaque	25.0	63.8	11.2	2	5	1
République tchèque	4.9	83.3	11.8	1	12	1
Royaume-Uni	2.0	28.0	70.0	11	41	87
Slovénie	56.4	43.6	0.0	8	4	
Suède	48.0	30.0	22.1	18	2	1
Suisse	8.9	49.6	41.5	7	12	7
Turquie	25.0	23.4	51.6	45	23	13

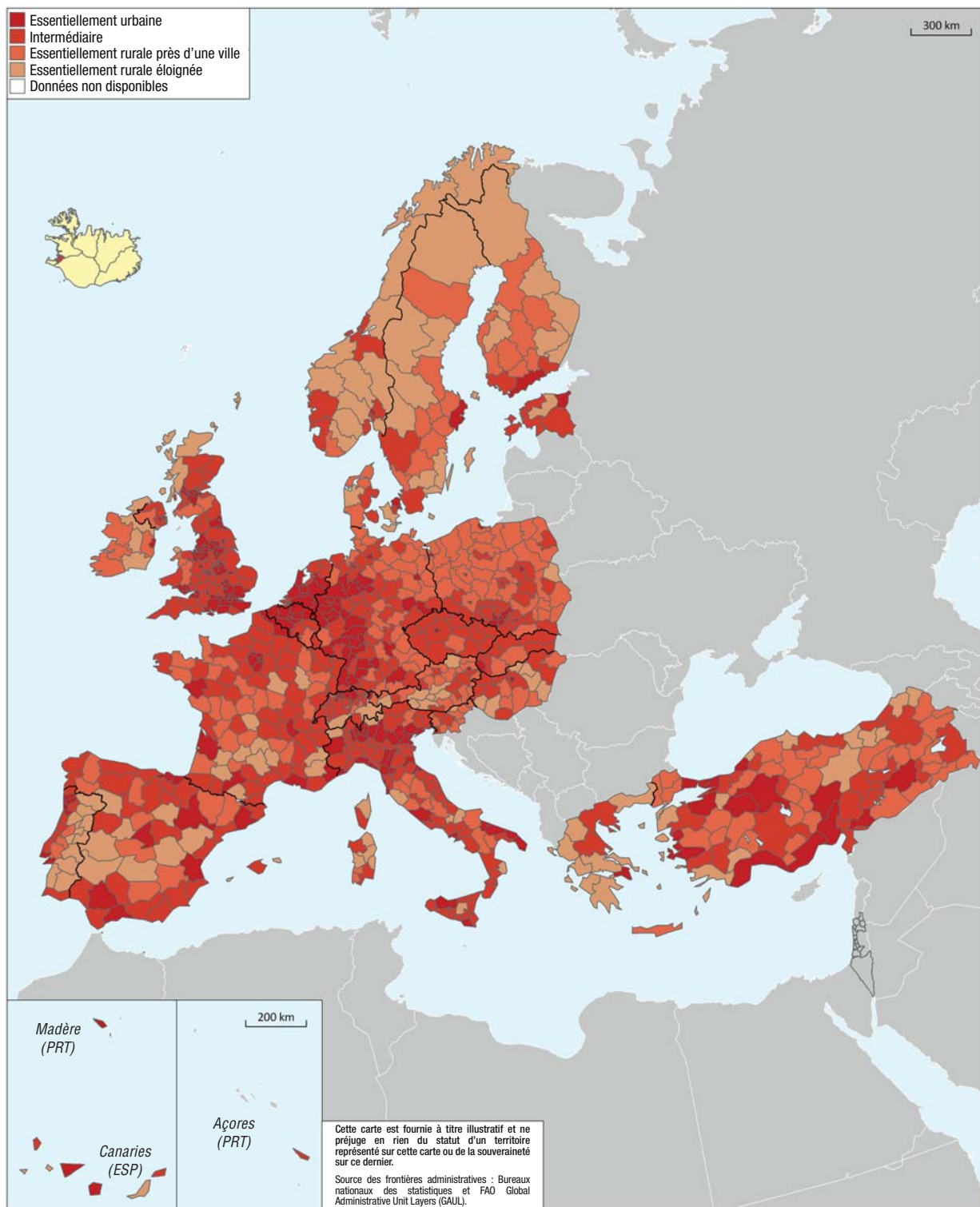
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963749>


Graphique A.1. **Méthodologie suivie pour définir la typologie régionale affinée**

Graphique A.2. Typologie régionale affinée : Amérique, TL3

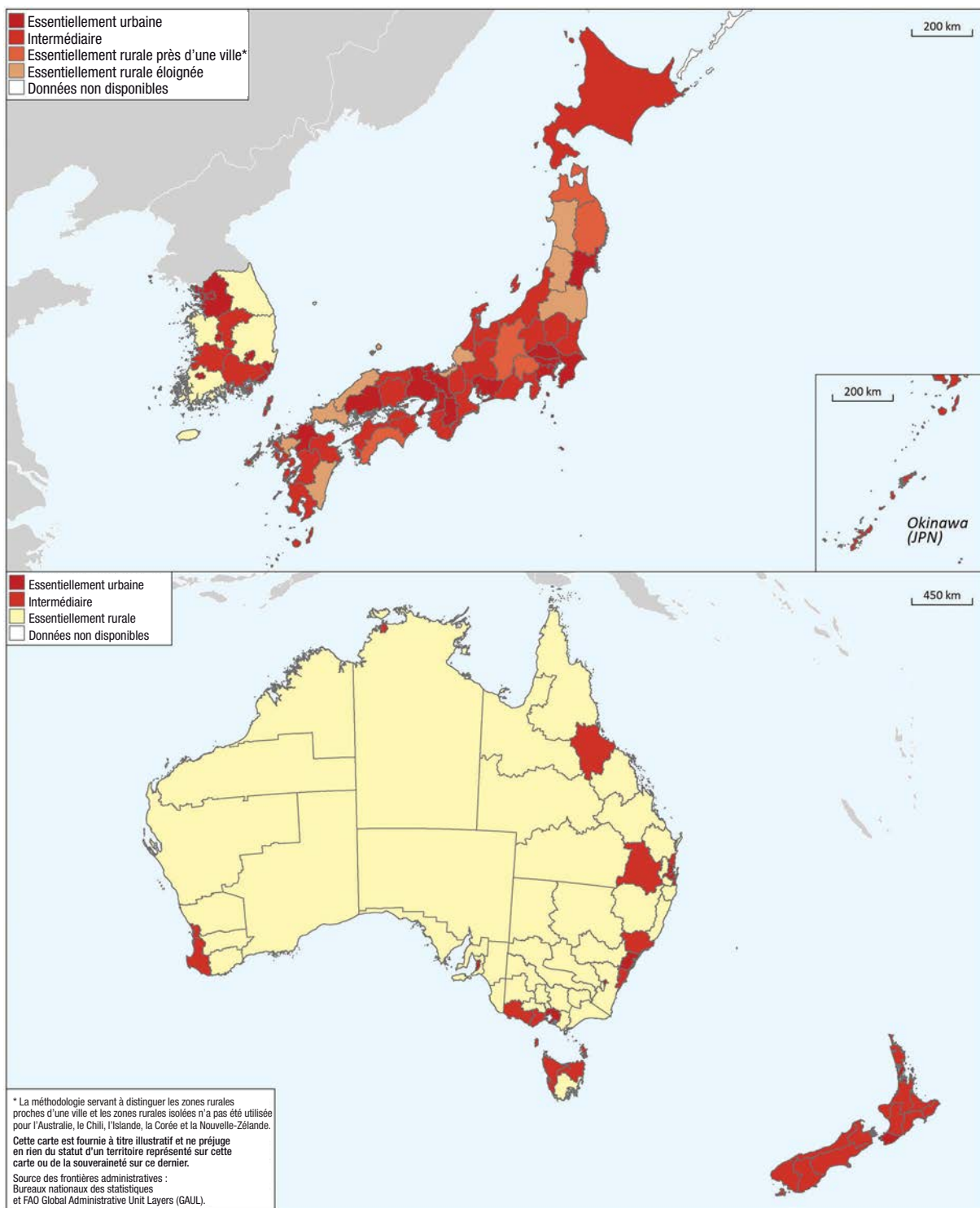


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932962970>

Graphique A.3. **Typologie régionale affinée : Europe, TL3**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932962989>

Graphique A.4. Typologie régionale affinée : Asie et Océanie (TL3)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963008>

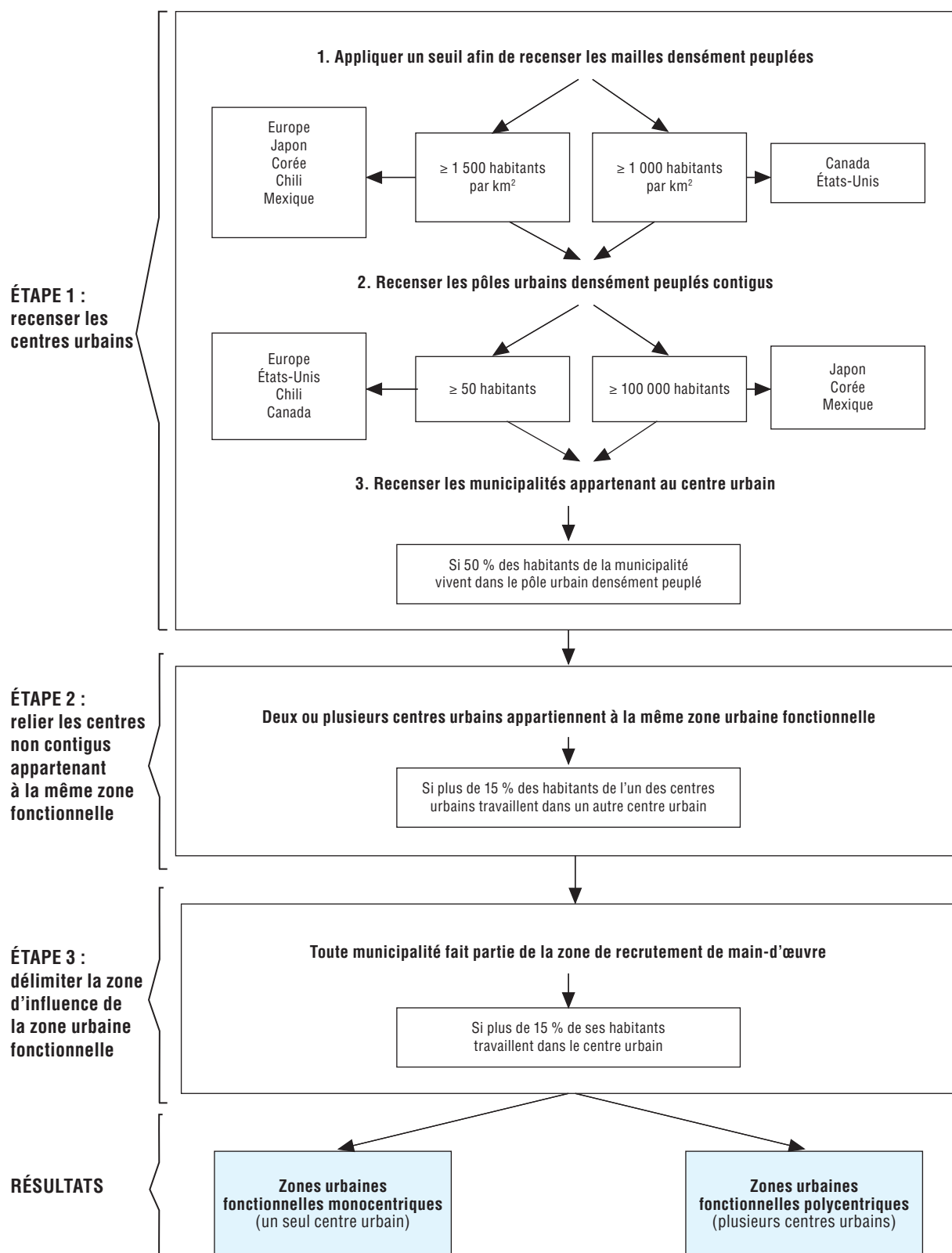

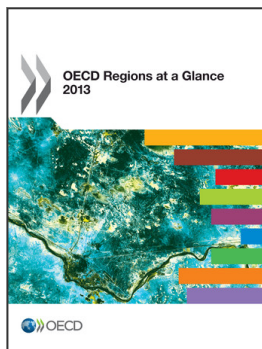
Graphique A.5. **Méthodologie suivie pour définir les zones urbaines fonctionnelles**

Tableau A.5. Nombre de zones urbaines fonctionnelles (ZUF) et part de la population nationale vivant en ZUF

	ZUF de 50 000 à 200 000 habitants		ZUF de 200 000 à 500 000 habitants		Zones métropolitaines			
					ZUF de 500 000 à 1.5 million d'habitants		ZUF de plus de 1.5 million d'habitants	
	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale	Nombre	% de la population nationale
Allemagne	36	6.32	49	19.21	18	18.47	6	19.56
Autriche	-	-	3	10.59	2	14.14	1	30.37
Belgique	3	4.61	4	10.63	3	21.63	1	22.00
Canada	15	6.21	10	10.37	6	16.66	3	35.69
Chili	17	14.16	5	9.56	2	10.79	1	37.66
Corée	22	5.07	12	7.45	7	13.62	3	55.43
Danemark	0	0.00	3	18.53	-	-	1	35.63
Espagne	45	13.22	22	17.37	6	13.76	2	21.46
Estonie	2	15.79	-	-	1	39.12	-	-
États-Unis	103	4.72	89	10.03	39	12.10	28	39.20
Finlande	4	11.98	2	12.09	1	26.08	-	-
France	39	9.50	29	15.18	12	15.09	3	23.67
Grèce	6	6.93	1	1.95	1	8.62	1	33.42
Hongrie	2	2.78	7	18.70	-	-	1	27.47
Italie	42	9.91	21	10.53	7	8.38	4	22.42
Japon	6	0.76	34	9.02	30	16.96	6	48.58
Luxembourg	-	-	1	87.01	-	-	-	-
Mexique	19	2.81	30	9.51	24	19.14	4	25.61
Norvège	2	4.19	3	16.90	1	23.66	-	-
Pays-Bas	19	15.91	11	20.95	4	22.00	1	13.47
Pologne	34	11.29	16	13.91	6	15.17	2	14.62
Portugal	8	8.64	3	6.87	1	12.27	1	25.44
République slovaque	6	17.10	1	6.83	1	12.82	-	-
République tchèque	11	13.11	2	4.80	2	11.74	1	16.49
Royaume-Uni	42	10.21	45	23.72	11	14.74	3	23.71
Slovénie	0	0.00	1	11.59	1	26.66	-	-
Suède	8	13.54	1	2.52	2	16.08	1	20.60
Suisse	4	8.15	3	13.32	3	34.80	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932963768>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Définir les régions et les zones urbaines fonctionnelles », dans *OECD Regions at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2013-47-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.